

**19ème promotion**

**DIPLÔME d'ÉTUDES  
JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES  
DE L'UNION EUROPÉENNE**

**- Paris -**

**20 janvier – 26 juin 2014**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
Université de Lisbonne

- 1. Présentation de la formation** ..... p. 2
- 2. Coursus 2013 (pour information)** ..... p. 5
- 3. Modalités d'inscription** ..... p. 19
- 4. Informations pratiques et documents complémentaires**..... p. 23
- 5. Dossier logement** ..... p. 27
- 6. Fiche de candidature (à télécharger sur le site web du Collège,  
à remplir et retourner au Collège)**

## DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

- Paris - 19<sup>e</sup> session - 2014 -

Collège des hautes études européennes *Miguel Servet*, Paris  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/Universidad Complutense de Madrid  
Universités membres actifs du Collège

### 1. Présentation de la formation

#### Durée :

300 heures (40 ECTS) sur 5 mois ½ ( mi-janvier à juin) - Cours dispensés à Paris, en français

#### Session 2014 :

20 janvier au 26 juin 2014 - (19<sup>e</sup> promotion).

#### Description du Programme :

- Formation internationale de haut niveau, impartie en groupe restreint, servant d'initiation aux futurs experts en questions européennes,
- destinée à des étudiants de niveau Bac + 4 minimum, visant la carrière diplomatique, les organisations intergouvernementales, les cabinets d'avocats ou de lobbying, les départements internationaux des entreprises, certains concours, etc,
- pluridisciplinaire, afin d'aborder la problématique européenne de la façon la plus large possible et sous ses différents aspects -se reporter au *cursus* pour plus de détails-

Les enseignements sont distribués en trois axes divisés en modules:

- ⇒ **juridique** : Institutions, décision et contentieux de l'Union européenne ; Convention européenne des droits de l'homme ; Marché intérieur européen ; Droit européen de la concurrence ; Droit fiscal et Union européenne.
- ⇒ **économique** : Economie européenne - l'Union économique et monétaire et ses implications pour les économies nationales ; Politiques communes (régionale, agricole, environnement) ; Politiques européennes et développement durable : climat énergie, transport ; Politique européenne de la concurrence ; Politique commerciale de l'UE, commerce international et OMC.
- ⇒ **socio-politique** : Mondialisation et processus d'intégration régionale ; Histoire et enjeux de la construction européenne ; Le processus décisionnel ; Relations extérieures, voisinage et élargissement de l'UE ; Europe(s) sociale(s).

Les enseignements en vue du Diplôme, dispensés à **Paris**, (**40 ECTS** délivrés par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sont **obligatoires** pour tous les étudiants. Aucune dispense d'assiduité n'est accordée. Les étudiants ayant plus de 5 absences non justifiées aux cours ne sont pas autorisés à se présenter aux examens.

Parallèlement à ces enseignements, les étudiants du DESUP sont encouragés à assister à des conférences externes –Maison de l'Europe, IRIS, Fondation Gulbenkian, CERI, Rencontres européennes de Sciences Po...- dont les thèmes sont en rapport avec le cursus.

## Objectifs :

Ce Diplôme propose :

1. de leur donner une formation européenne suffisamment complète et spécialisée, pour pouvoir accéder aux nombreux postes qui font appel à ce type de connaissances, tant dans les administrations publiques - de l'Etat, des régions et des municipalités - que dans les entreprises publiques et privées des différents pays d'Europe.
2. de servir d'initiation aux futurs experts en questions européennes qui se destinent à l'enseignement, à la recherche, ou au fonctionariat européen.

## Conditions d'accès :

⇒ Priorité est donnée aux étudiants procédant des institutions membres du Collège (Espagne, France, Italie, Portugal). Néanmoins toute autre candidature provenant des pays européens ou d'autres universités partenaires hors UE -en particulier Méditerranée/ Amérique latine- est également étudiée.

⇒ Etre titulaire d'un diplôme universitaire (ancienne maîtrise ou licence+Master 1, *licenciatura, laurea+1*) correspondant à un minimum de 4 années d'études accomplies dans l'enseignement supérieur et représentant au moins 240 crédits ECTS-, soit :

- en droit
- en sciences économiques
- en sciences politiques
- en sciences de l'information
- ou équivalent

et justifier d'un intérêt pour les questions européennes.

⇒ Posséder un niveau de français suffisant pour pouvoir suivre les cours et s'exprimer dans cette langue à l'écrit et à l'oral, **les contrôles continus et examens finaux se faisant en français**. Le niveau des connaissances linguistiques des étudiants n'ayant pas suivi leur scolarité en langue française ou ne justifiant pas de diplôme ou d'une formation dans cette langue, sera vérifié lors des entretiens de sélection. Si nécessaire, ils devront passer un test de niveau ou suivre des cours de perfectionnement avant le début de la formation.

La sélection des candidats s'effectue **sur dossier et entretien** (voir **3.Modalités d'inscription**).

## Langue des cours, des contrôles continus et des examens finaux :

Français

## Enseignants/intervenants :

Les cours sont donnés par des professeurs de haut niveau , issus principalement des différentes institutions françaises membres du Collège –notamment Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Sciences Po- mais également par des professionnels intervenant dans leur domaine d'expertise, des hauts fonctionnaires de l'Union européenne ou d'autres organisations inter-gouvernementales européennes (se reporter au point **2 Coursus**).

## Diplôme(s) décerné(s) :

- **Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires Professionnalisées (DESUP) d'Etudes Juridiques et Economiques de l'Union européenne**, de l'**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne** (diplôme d'université de 3<sup>ème</sup> cycle – niveau BAC+5), pour tous les étudiants ayant satisfait aux épreuves (3 examens finaux et contrôles continus).
- Les étudiants **titulaires d'une Licenciatura espagnole** ayant subi avec succès les examens du DESUP en France obtiennent automatiquement le *Diploma de Estudios Jurídicos y Económicos de la Unión Europea*, de l'**Université Complutense de Madrid**.

- Les étudiants **non titulaires d'une *Licenciatura* espagnole** ayant subi avec succès les examens du DESUP en France peuvent, sous certaines conditions, obtenir également le *Diploma de Estudios Jurídicos y Económicos de la Unión Europea* de **l'Université Complutense de Madrid**.

Une seule session d'examens est organisée pour chaque année d'études. Cette session d'examens a lieu à Paris immédiatement après la fin des enseignements, sous la responsabilité de l'université Paris 1 (UFR 07-Etudes internationales et européennes). Les étudiants qui ne subiraient pas avec succès les épreuves entrant en compte pour l'obtention du Diplôme auront droit à un certificat d'assistance s'ils ont suivi les enseignements de façon assidue (80% minimum de présence). Ils ne sont pas admis à se présenter lors d'une autre session annuelle.

### Lieux de la formation :

Les cours ont lieu à Paris, habituellement au Centre Sèvres (35 bis rue de Sèvres, Paris 6<sup>e</sup> - Métro : Sèvres-Babylone), ou au Centre universitaire des Saints Pères de l'université Paris-Descartes (47 rue Jacob/45 rue des Saints Pères, Paris 6<sup>e</sup> - Métro : Saint Germain des Prés). Ils se tiennent tous les jours sur une demi-journée, du lundi au vendredi inclus, sauf exceptions.

Ils peuvent se tenir ponctuellement à Sciences Po (situé à 5 minutes à pied du Centre Sèvres ou du Centre universitaire des Saints-Pères) ou à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (RER : Luxembourg – Métro : Cluny-La Sorbonne).

L'inauguration et/ou la clôture de la formation se font généralement en Sorbonne.

Les étudiants du DESUP ont accès à tous les services de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ils peuvent en outre accéder à la bibliothèque de Sciences Po -30 rue Saint-Guillaume, Paris 7<sup>e</sup>-.

### Stage :

Les étudiants qui le souhaitent, peuvent mettre à profit leur inscription auprès de l'université Paris 1 pendant l'année universitaire 2013-2014, pour bénéficier d'une convention de stage. Ce stage peut être fait **soit avant le DESUP** (d'octobre à fin décembre 2013, **soit après**, sous certaines conditions. La recherche et l'obtention du stage incombe exclusivement à l'étudiant. **Le stage n'entre pas dans l'évaluation du DESUP.**

Aucun stage ne sera autorisé pendant la durée du DESUP, tous les cours étant obligatoires.

### CURSUS 2013

#### DESUP d'Etudes juridiques et économiques de l'Union européenne

**-donné à titre indicatif-**  
**de légères modifications peuvent être introduites lors de l'actualisation du Cours**  
**pour le DESUP 2014**

#### Axe juridique (130 h)

#### INSTITUTIONS & DÉCISION DE L'UNION EUROPÉENNE

J - Module 1 - **Examen final** – DS - Durée de l'épreuve 4h – 3 sujets à traiter, 1 pour chaque partie du cours

**Responsable de Module : M. Denys SIMON**, Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Ecole de droit de la Sorbonne

**I. Introduction: Les caractéristiques générales de l'Union européenne et des Communautés européennes. La réforme institutionnelle. Un apport essentiel du Traité de Lisbonne : l'initiative citoyenne européenne.**

**M. Gérard NAFILYAN**, Directeur honoraire du Centre universitaire d'études des Communautés européennes de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**II. Le système juridique de l'Union européenne**

**M. Denys SIMON**

**1. La spécificité constitutionnelle de l'ordre juridique de l'Union**

A. L'autonomie du droit de l'Union

B. La typologie des compétences

1. La répartition horizontale

▸ Modes de distribution

▸ Concepts régulateurs

2. La répartition verticale

▸ Dialectique de l'intégration

▸ Exercice des compétences d'exécution

**2. La spécificité des sources du droit de l'Union**

A. Sources principales

1. Droit originaire

▸ Identification

▸ Autorité

2. Droit dérivé

▸ Règlement

▸ Directive

▸ Décision

▸ Actes non obligatoires

B. Sources secondaires

1. Actes atypiques

2. Droit complémentaire

3. Sources externes

C. Sources non écrites

1. Principes généraux

2. Jurisprudence

### 3. La spécificité des rapports droit de l'Union/droit des Etats membres

#### A. Affirmation théorique des effets du droit de l'Union

##### 1. Effet direct

- ▶ Fondements, critères, intensité
- ▶ Typologie des normes d'effet direct

##### 2. Primauté

- ▶ Fondements
- ▶ Portée

#### B. Implications juridictionnelles des effets du droit de l'Union

##### 1. Implications de la primauté

- ▶ Protection juridictionnelle (accès au juge, protection provisoire, relevé d'office)
- ▶ Réparation (répétition de l'indu, responsabilité des Etats membres)

##### 2. Diversification de l'invocabilité

- ▶ Interprétation conforme
- ▶ Exclusion
- ▶ Prévention
- ▶ Réparation

### III. Contentieux du droit de l'Union européenne

#### 1. Contentieux du droit de l'Union européenne relevant de la Cour de justice de l'Union européenne

**M. Fabrice PICOD**, Professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas, Chaire Jean Monnet, Directeur du Centre de droit européen ; et **M. Joël RIDEAU**, Professeur émérite de l'université de Nice-Sophia-Antipolis, Membre honoraire de l'Institut universitaire de France

##### a. Organisation judiciaire et procédure contentieuse

###### 1. Organisation judiciaire

- ▶ Composition de la Cour de justice et du Tribunal
- ▶ Fonctionnement de la Cour de justice et du Tribunal

###### 2. Procédure contentieuse

- ▶ Procédure générale
- ▶ Procédures particulières

##### b. Voies de droit juridictionnelles

###### 1. Recours contre les Etats membres

- ▶ Notion de manquement
- ▶ Phases successives de la procédure
- ▶ Effets de l'arrêt de manquement

###### 2. Recours contre les institutions européennes

- ▶ Recours en annulation
- ▶ Recours en carence
- ▶ Recours en indemnité

#### 2. La coopération entre le juge national et le juge communautaire : le renvoi préjudiciel

**Mme Anne RIGAUX**, Maître de conférences, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Ecole de droit de la Sorbonne

##### I- Le déclenchement de la question préjudicielle

###### 1. L'auteur de la question : la notion de juridiction

- A. Le critère organique
- B. Le critère fonctionnel

###### 2. La formulation de la question : Etendue de la compétence du juge de renvoi

###### 3. Le renvoi à la Cour : Faculté et obligation de renvoi

- A. Le principe
- B. Les infléchissements jurisprudentiels dans la branche interprétation
- C. L'autonomisation progressive de la branche validité

## II- Le jugement de la question préjudicielle

1. Procédure et objet du jugement préjudiciel
2. La compétence de la Cour dans la branche interprétation
3. La compétence de la Cour dans la branche validité

## III- Les effets des arrêts préjudiciels

1. L'autorité des arrêts préjudiciels
2. L'effet dans le temps des arrêts préjudiciels

## LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET SON APPLICATION

J - Module 2 - **Contrôle continu à faire chez soi – Cas Pratique**

**Responsable de Module : M. Gérard NAFILYAN**

1. Origines de la Convention européenne des Droits de l'Homme
2. Procédure de requête devant la Cour européenne des droits de l'homme
3. Jurisprudence de la Cour au regard des différentes libertés garanties par la convention

## LE MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN

J - Module 3 - **Contrôles continus : 3 QCM**

### I. La libre circulation des marchandises

**Mme Anne RIGAUX**

**Cadre général :**

Définition du marché unique : place de la libre circulation des marchandises au sein des quatre libertés. Examen des dispositions du traité.

#### 1. Le champ d'application de la libre circulation des marchandises

- 1.1. La définition de la notion des marchandises
  - Définition jurisprudentielle : contours et enjeux, produits concernés,
  - Affinement de la définition initiale
  - Détermination de certains régimes spéciaux
- 1.2. Le lien de rattachement des produits avec l'espace communautaire
  - Les marchandises originaires : contenu du "règlement origine", interprétation du "règlement origine"
  - Les marchandises en libre pratique : définition, assimilation avec les marchandises originaires
- 1.3. La détermination des opérations concernées : l'élément d'extranéité
  - Le principe : le franchissement d'une frontière intra-communautaire
  - Les cas particuliers : le franchissement d'une frontière infra-étatique
  - Le contrôle progressif des situations purement internes)

#### 2. Le régime de la libre circulation des marchandises

- 2.1. L'interdiction des obstacles tarifaires et fiscaux aux échanges
  - (a) La suppression des droits de douane et l'interdiction des taxes d'effet équivalent
    - La suppression progressive des droits de douane
    - L'interdiction des taxes d'effet équivalent (La définition de la TEE/ Le régime de la TEE)
  - (b) Définition et régime des autres perceptions financières susceptibles de frapper les marchandises
    - Le sort des impositions intérieures sur les marchandises (art. 110 TFUE ex-art. 90 CE) notion d'imposition intérieure/ régime: l'interdiction des impositions intérieures discriminatoires et protectrices)



**Mme Catherine PRIETO**, Professeur agrégé des facultés de droit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

## I. Les fondamentaux

- a. la politique de concurrence : histoire – doctrines – globalisation économique
- b. le pouvoir de marché : nocivité – détermination du marché pertinent

## II. Le champ d'application et l'applicabilité

- a. les notions d'entreprise et d'activité économique
- b. les rapports avec les droits nationaux
- c. les rapports avec les ressortissants d'Etats tiers

## III. Les ententes

- a. l'existence d'une collusion : diversité de formes et d'intensité
- b. l'appréciation d'une restriction de concurrence par l'objet ou l'effet
- c. l'exemption individuelle ou par catégorie

## IV. Les pratiques unilatérales

- a. la position dominante : concept de domination, critères relatifs à la structure concurrentielle du marché
- b. abus : concept de l'abus, typologie des abus

## V. La mise en œuvre par les institutions communautaires et nationales

- a. « *public enforcement* » : enquêtes, mesures correctives avec et sans condamnation, amendes
- b. « *private enforcement* » : actions en réparation des victimes

## VI. Le contrôle européen des concentrations

**M. Simon GENEVAZ**, Chef adjoint du service des concentrations à l'Autorité de la Concurrence

### 1. Origines, sources et objectifs du contrôle des concentrations

### 2. Champ d'application du contrôle européen des concentrations

- A. La notion de concentration
  - a) La notion de contrôle
  - b) L'influence déterminante
  - c) Les « entreprises communes »
- B. Les seuils de contrôle
  - a) Les critères du déclenchement du contrôle
  - b) Les seuils et la répartition du contrôle entre la Commission européenne et les autorités nationales des Etats membres

### 3. La procédure de contrôle

- A. La notification d'une opération de concentration
  - a) L'effet de la notification
  - b) Les délais
  - c) Les renvois
  - d) Les recours
- B. Les phases du contrôle

### 4. L'appréciation d'une opération de concentration

- A. Le « test » et le rôle des gains d'efficacité
- B. Les effets unilatéraux
  - a) Nature des effets
  - b) Critères d'analyse dans les concentrations horizontales
  - c) Critères d'analyse dans les concentrations verticales
  - d) Critères d'analyse dans les concentrations conglomerales

- C. Les effets coordonnés
  - a) La nature des effets
  - b) Critères d'analyse
- D. Les restrictions accessoires
- E. L'argument de l'entreprise défaillante

## VII. Le contrôle des aides d'Etats

**M. Simon GENEVAZ**

### 1. Source et objectifs du contrôle des aides d'Etats

### 2. La notion d'aide d'Etat

- a) L'origine étatique de l'aide
- b) L'avantage procuré par l'aide

### 3. L'appréciation de la compatibilité des aides avec le marché commun

- a) Les critères de fond
- b) Les dérogations

### 4. Procédure de contrôle

- a) Procédure devant la Commission européenne
- b) Contentieux européen et national des aides d'Etat

## DROIT FISCAL ET UNION EUROPÉENNE

J - Module 5 - **Contrôle continu** (QCM portant sur l'ensemble)

**Responsable de module** : **M. Dominique BERLIN**, Professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas, Collège Européen de Paris, Avocat à la Cour

### I. Introduction générale – Champs d'application et contenu de la surveillance communautaire des fiscaux nationaux

**M. Dominique BERLIN**

### II- Le régime intérieur de TVA - les régimes intracommunautaire et international de TVA

**M. Jean-Michel COMMUNIER**, Faculté Jean Monnet de l'université Paris-Sud 11 et Cabinet Bird & Bird

### III- L'harmonisation de la fiscalité des rassemblements de capitaux - Le régime fiscal commun des fusions, scissions, apports partiels d'actifs et échanges d'actions - La fiscalité des flux financiers entre sociétés mères et filiales d'Etats membres différents - La fiscalité de l'épargne

**M. Alexandre MAITROT de la MOTTE**, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Paris-Est Créteil, Assesseur du Doyen en charge de la recherche, Directeur du Master 2 "Fiscalité Appliquée"

## Axe économique (100 h)

### ECONOMIE EUROPÉENNE - L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET SES IMPLICATIONS POUR LES ÉCONOMIES NATIONALES

E - Module 6 - **Examen blanc à mi-parcours + examen final** - DS - Durée 2h30 - 1 sujet à traiter parmi 2 au choix

**Responsable de module : M. Jacques LE CACHEUX**, Professeur agrégé à l'université de Pau et des pays de l'Adour, Directeur du département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques, Fondation nationale des sciences politiques

#### I. Introduction générale

#### II. Vers la monnaie unique

1. L'organisation monétaire de l'Europe : le SME et les expériences nationales de désinflation
2. La convergence préalable : critères et logique

#### III. L'Union monétaire

1. La Banque centrale européenne : statuts et instruments
2. La politique monétaire européenne
3. Les politiques budgétaires en UEM
4. Le Pacte de stabilité et de croissance
5. L'hétérogénéité de la zone euro
6. La concurrence fiscale
7. L'euro et le dollar
8. La nouvelle gouvernance économique européenne

#### IV. Les débats européens : Aspects macroéconomiques

1. La crise des finances publiques européennes
2. Le budget européen et les perspectives financières
3. L'union bancaire
4. Le vieillissement démographique et ses implications

### LES POLITIQUES COMMUNES DE L'UNION EUROPÉENNE

E - Module 7 - **Contrôles continus**

#### ▪ LA POLITIQUE REGIONALE, LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Module 7 (E-701) – **Contrôles continus**

**M. Christian MESTRE**, Professeur agrégé des universités, Directeur du Centre d'Etudes Internationales et Européennes, Doyen de la Faculté de Droit, Sciences Politiques et Gestion de l'université de Strasbourg ; Professeur au Collège d'Europe à Bruges

#### - LA POLITIQUE RÉGIONALE

##### 1 - Introduction

- Politique régionale et cohésion économique et sociale
- Les grandes étapes de la politique régionale
- Le champ d'application de la politique régionale

##### 2 - Le contenu de la politique régionale

- Les objectifs prioritaires
- Les crédits structurels
- Les fonds structurels

##### 3 - La mise en œuvre de la politique régionale

- Les instruments de programmation

- Les acteurs
- Les modalités administratives et financières
- Les procédures d'évaluation et de contrôle

## **- LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

### **1 - Introduction**

- La place de la PAC dans la construction communautaire
- Les difficultés de l'agriculture communautaire
- Les réformes de la PAC
- La PAC et l'élargissement à l'Est

### **2 - Le cadre juridique et financier de la PAC**

- Les objectifs poursuivis par la PAC
- Les principes fondamentaux gouvernant la PAC
- Le financement de la PAC

### **3 - Les domaines d'intervention de la PAC**

- La politique des marchés et des prix
- La politique du développement rural
- La nouvelle politique de qualité et de sécurité alimentaires

### **4 - La PAC et l'environnement international**

- Les relations avec l'OMC
- Les relations avec les PVD

## **- LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **1 - Les bases juridiques des actions communautaires**

- Les dispositions des traités communautaires
- La jurisprudence
- Les programmes d'action

### **2 - Les principaux instruments de la politique environnementale**

- L'Agence européenne pour l'environnement
- Le programme Life
- Le fonds de cohésion

### **3 - Les principaux domaines de la politique environnementale**

- La protection de l'air et de l'eau
- La protection de la nature
- La réduction des déchets
- La réduction des substances chimiques
- La prévention des risques majeurs

## **▪ POLITIQUES EUROPEENNES ET DEVELOPPEMENT DURABLE : CLIMAT, ENERGIE, TRANSPORTS**

Module 7 (E – 702)

**MM. Jacques LE CACHEUX et Eloi LAURENT**

1. Science et économie du changement climatique
2. L'Union européenne dans les négociations globales sur le changement climatique
3. Les politiques européennes de lutte contre le changement climatique
4. La fiscalité écologique: le cas de la France

## LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA CONCURRENCE

E - Module 8 - **Contrôle continu**

**Responsable de module** : Mme Constance MONNIER, maître de conférence à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Introduction générale

- Les objectifs et fondement de la politique de concurrence

#### 1. La prohibition des cartels

- Le portrait robot des cartels
- Le fonctionnement et la stabilité des cartels
- Sanction et dissuasion : une perspective économique

#### 2. Les ententes licites

- Les accords de distribution (franchise, etc)
- Les ententes technologiques

#### 3. Le contrôle des concentrations

- Le cadre institutionnel : modalités et issues du contrôle
- La délimitation du «marché pertinent» et la mesure des parts de marché
- L'impact d'une concentration sur la concurrence
- La prise en compte des gains d'efficacité (« *failing firm defense* »)

#### 4. Les abus de position dominante

- De la position dominante à l'abus de position dominante
- Les formes d'abus de position dominante
- Les prix prédateurs et leur détection

### Conclusion

- Les instruments de la politique de la concurrence
- La question des aides d'Etat

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UNION EUROPÉENNE, COMMERCE INTERNATIONAL ET OMC

E- Module 9 – **Contrôle continu**

**Responsable de module** : M. Alan HERVÉ, Maître de conférence, Ecole de Droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Introduction : les mutations du contexte de la politique commerciale commune

- Historique de la politique commerciale commune
- La mondialisation économique et le poids de l'Union dans les échanges commerciaux internationaux
- La juridisation des relations commerciales internationales (GATT/OMC et le développement des accords commerciaux régionaux et bilatéraux).

#### I. La politique commerciale commune de l'union européenne : finalités, champ d'application, processus décisionnel et principaux instruments

##### 1. Les finalités de la politique commerciale

1. Les finalités libre-échangistes de la politique commerciale
2. Une politique menée dans le cadre des principes et objectifs de l'action extérieure de l'Union européenne

##### 2. Le champ d'application et le processus décisionnel de la politique commerciale

1. L'évolution du champ d'application de la politique commerciale
  - (a) L'interprétation initialement extensive du champ d'application de la PCC
  - (b) Le coup d'arrêt à l'interprétation extensive marqué par l'avis 1/94
  - (c) Les modifications des traités ultérieures à l'avis 1/94
2. Le processus décisionnel de la politique commerciale

### **3. Les principaux instruments de la politique commerciale**

1. Les instruments autonomes
  - (a) Les instruments classiques de défense commerciale (antidumping, antisubventions et sauvegarde)
  - (b) Le règlement sur les obstacles au commerce
  - (c) Les instruments à finalité non commerciale mais ayant des effets sur cette politique (l'exemple du système de préférences généralisées)
2. Les instruments conventionnels (accords conclus avec des tiers)
  - (a) Les accords conclus avec des pays tiers (accord de coopération commerciale et économique, les accords préférentiels, les unions douanières)
  - (b) Les accords conclus avec des entités régionales (MERCOSUR, Conseil de coopération du Golfe)
  - (c) Le cas spécifique de l'espace économique européen
  - (d) Les accords conclus avec des organisations internationales

## **II. L'UNION EUROPÉENNE COMME ACTEUR DU SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL**

### **1. L'Union européenne à l'OMC**

- A. La participation cumulative de l'Union européenne et de ses États membres à l'OMC
  - (a) Les difficultés potentielles soulevées par la présence cumulée de l'Union et de ses États membres à l'OMC
    - ▶ Une remise en cause potentielle du caractère unitaire de la politique commerciale commune
    - ▶ L'absence de code de conduite organisant la présence cumulée de l'Union et de ses États membres
  - (b) Des difficultés surmontées de façon essentiellement pragmatique
    - ▶ Le retrait des États membres au profit de l'Union
    - ▶ Le rôle prépondérant de la Commission dans la représentation européenne à l'OMC
- B. La participation de l'Union aux négociations commerciales multilatérales
  - (a) La participation de l'Union aux différents cycles de négociations commerciales
  - (b) La difficile promotion des intérêts de l'Union dans le cadre du cycle de Doha
- C. La participation de l'Union au système de règlement des différends de l'OMC
  - (a) La présence active de l'Union au sein du système de règlement des différends
    - ▶ Présentation du système de règlement des différends (genèse et juridictionnalisation)
    - ▶ Une utilisation européenne majoritairement offensive du système de règlement des différends
    - ▶ Les contentieux emblématiques impliquant l'Union européenne
  - (b) Les propositions européennes de réforme du SRD

### **2. L'Union européenne et le régionalisme libre-échangiste**

- A. Le bilatéralisme décomplexé de la politique commerciale de l'Union
  - (a) Le bilatéralisme comme expédient aux échecs du multilatéralisme
  - (b) Le faible encadrement juridique des accords commerciaux bilatéraux par les règles commerciales multilatérales
- B. La multiplication des accords de type OMC « plus » conclus avec les partenaires tiers
  - (a) Les priorités de l'Union dans les négociations commerciales bilatérales
  - (b) Le modèle européen des accords de libre-échange : l'exemple de l'accord UE/Corée

### 3. L'invocabilité limitée des accords commerciaux conclus par l'Union

#### A. Le rejet par la Cour de l'invocabilité des règles de l'OMC

##### (a) Le rejet réitéré de l'invocabilité des règles de l'OMC devant le juge de l'Union

- ▶ Une jurisprudence stabilisée et étendue au rapport de l'ORD
- ▶ Les motivations du rejet de l'invocabilité

##### (b) Les tempéraments au rejet de l'invocabilité

- ▶ Les jurisprudences FEDIOL et Nakajima
- ▶ L'interprétation conforme

#### B. La question plus incertaine de l'invocabilité des accords bilatéraux devant le juge de l'Union

## Axe socio-politique (70h)

### MONDIALISATION et PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE

SP - Module 10 - **Contrôle continu**

#### I. Mondialisation et Relations Transnationales

**M. Ronald HATTO**, Chargé d'enseignement, Institut d'Etudes Politiques

##### 1. De l'international au mondial : la montée en puissance de la transnationalité

###### A. Comprendre les nouvelles RI : l'ébranlement des théories

- ▶ RI et théories
- ▶ La mondialisation : de l'international au mondial
- ▶ Du Réalisme au Transnationalisme

###### B. Les « nouveaux » acteurs

- ▶ Les Individus
- ▶ Les ONG
- ▶ Les Firmes Multinationales (FMN)

##### 2. Mondialisation, intégration régionale et « nouveau régionalisme »

###### A. L'intégration régionale comme facteur de paix en Europe

- ▶ Théories de l'intégration
- ▶ L'intégration européenne : des années 1950 aux années 1980

###### B. La mondialisation et la montée du « nouveau régionalisme »

- ▶ Pourquoi le « nouveau régionalisme » ?
- ▶ Panorama des intégrations régionales dans le monde

##### 3. Les risques transnationaux

###### A. Menaces et évolution du concept de sécurité

- ▶ Les menaces militaires transnationales (les armes de destruction massive)
- ▶ Les menaces transnationales non militaires
- ▶ De la sécurité nationale à la sécurité humaine

###### B. Transnationalisme et régulation

- ▶ Les ONG dans la régulation des problèmes globaux
- ▶ Multilatéralisme ou unilatéralisme ?

##### 4. Mondialisation et Identités

###### A. Effets de la mondialisation sur les identités

###### B. Religions, identités et ordre international

## II. L'intégration régionale en Amérique latine

**M. Olivier DABENE**, Professeur des universités en science politique à Sciences Po (Paris), Président de l'Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes (OPALC), Chercheur au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI).

Introduction. L'Amérique latine, une et plurielle

### I. Historique de l'intégration en Amérique latine : les quatre vagues de régionalisme

1. L'après-guerre. Intégration et développement économique.  
Le Marché commun centraméricain (MCCA)  
L'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE)  
Le Groupe andin (GRAN)
2. L'Amérique latine face aux crises des années 1970-1980  
L'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)
3. Le tournant néolibéral et le régionalisme ouvert  
Le Marché commun du sud (MERCOSUR)
4. Le tournant à gauche et l'intégration post-commerciale  
L'échec de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)  
L'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA)

### II. L'Union des Nations Sud-Américaines (UNASUR)

1. Un agenda original  
L'intégration post-commerciale  
Le thème de la défense  
Le thème de la démocratie
2. Des institutions modestes  
Le Secrétariat général  
La présidence
3. Des résultats prometteurs

## HISTOIRE ET ENJEUX DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

SP - Module 11

**Responsable de module : M. Gérard BOSSUAT**, professeur émérite de l'Université de Cergy-Pontoise, chaire Jean Monnet *ad personam* histoire de l'unité européenne

1. Mythes et représentations d'Europe et de l'Europe.
2. Les grandes lignes de la construction européenne depuis le traité de Versailles jusqu'à nos jours: textes fondateurs, étapes et crises.
3. Jean Monnet, père de l'Europe, l'étrange destin d'un banquier transatlantique.
4. L'identité communautaire européenne, réalité et définition.

## LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

SP - Module 12 - **Contrôle continu/Exercice de simulation**

**Responsable de module : M. Bruno VINDEL** – Economiste, Département Asie, Agence Française de Développement

Exercice de simulation : Négociation et décision au Conseil des ministres

## RELATIONS EXTÉRIEURES, VOISINAGE ET ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

SP - Module 13 – **Examen final**

**Responsable de module : M. Christian LEQUESNE**, Directeur de recherche à la Fondation Nationale de Sciences Politiques (FNSP), actuellement Directeur du CERI (Centre d'études et de recherches internationales), enseigne à Sciences Po et à l'université LUISS à Rome.

### I. Aspects juridiques de l'action extérieure de l'Union européenne

**M. Alan HERVÉ, Maître de conférences, Ecole de Droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

- Les compétences de l'Union européenne
- Le droit international dans l'ordre juridique interne de l'Union

### II. Mme Anne Marie LE GLOANNEC, Directrice de recherche à la FNSP, CERI

#### 1. L'Union européenne peut-elle avoir une politique extérieure ?

- Une ou des PE ? l'histoire de la CEP et de la PESC. L'évolution institutionnelle. Pourquoi une politique extérieure ? Quel rôle pour l'UE ?
- La stratégie européenne de sécurité : un regard sur le monde et sur soi-même

#### 2. L'Union et les Grande Puissances : une politique européenne est-elle possible vis-à-vis des grandes puissances ?

- La Russie et la Chine : l'UE et les grands pays non-démocratiques
- L'UE et les Etats-Unis : comment l'UE s'inscrit-elle par rapport aux USA

#### 3. L'Union européenne et la sécurité :

- La sécurité dans le voisinage : médiation et transformation des conflits
- Les leçons de la Yougoslavie : interventions militaires et gestions de crises

**M. Christian LEQUESNE**

#### 4. La politique d'élargissement

- Un exemple de conditionnalité réussie
- Les raisons de l'attractivité
- Les limites du "regime change" pour les candidats et pour l'Union européenne

#### 5. L'idée d'une relation privilégiée avec le voisinage

- La réponse aux défis de la Méditerranée
- Le partenariat oriental avec l'Europe de l'Est et le Caucase

#### 6. L'Union européenne peut elle avoir une diplomatie commune ?

- Les difficultés d'être un acteur international pour une entité qui n'est pas un Etat
- Le développement d'une politique européenne de sécurité et de défense politique
- Quelle puissance l'Union européenne est-elle ?

## EUROPE(S) SOCIALE(S)

SP - Module 14 – **Contrôle continu**

**Responsable de module : M. Eloi LAURENT**, Economiste Senior à l'OFCE, Maître de conférence à Sciences Po Paris

### 1. Introduction : économie politique de la protection sociale

- Présentation du cours ; Modalités d'évaluation ;
- Protection sociale et justice(s) sociale(s) ; Protection sociale et redistribution(s) ; Protection sociale et efficacité économique ; L'Etat providence et « grande récession » ; Quelles nouvelles missions pour l'Etat Providence ? ; La sociale-écologie, nouvelle frontière de la protection sociale.

- 2. La naissance et le développement de l'Etat Providence en Europe**
  - Les origines philosophiques ;
  - Les causes économiques ;
  - De Bismarck à Beveridge ;
  - Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni : les trois logiques de la protection sociale.
- 3. Les modèles sociaux européens**
  - Les typologies sociales de l'Union européenne ;
  - Trois, quatre ou cinq modèles sociaux européens ?
  - Efficacité, équité, confiance : les performances des modèles sociaux européens.
- 4. Le modèle continental et le cas de la France**
  - « L'âge d'or », la « crise », la « réforme » ;
  - Le dérèglement du chômage de masse ;
  - Le « modèle français » dans la grande récession ;
  - L'avenir du « modèle français »
- 5. Le modèle nordique et le cas de la Suède**
  - Les ressorts du « modèle nordique » : ouverture économique et justice sociale ;
  - La flexi-sécurité ;
  - Les mystères de la « confiance » et du « bonheur » ;
- 6. Europe sociale et concurrence sociale**
  - Le Traité de Rome et le modèle de la séparation ;
  - De la concurrence fiscale à la concurrence sociale ;
  - Politiques macroéconomiques et politiques sociales en Europe ;
  - La stratégie de croissance allemande et l'économie de la taille des pays ;
  - Un « fédéralisme social » pour une Union élargie ?

---

## **ATELIERS PRATIQUES COMPLÉMENTAIRES**

- Atelier Curriculum Vitae
- Atelier Lettre de motivation
- Atelier Entretien d'embauche

### 3. Modalités d'inscription

#### DEMANDE D'ADMISSION ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

- ⇒ soit **directement auprès du COLLÈGE** au moyen de la **fiche de candidature** figurant en fin de ce dossier (à télécharger sur le site web du Collège : [www.chee-mservet.fr](http://www.chee-mservet.fr) - ou à demander par courrier électronique à : [chee-desup@wanadoo.fr](mailto:chee-desup@wanadoo.fr)), + documents annexes à joindre.
- ⇒ soit **auprès des UNIVERSITES MEMBRES** du Collège en Espagne, en Italie (université de Bologne) et au Portugal (universités de Lisbonne et de Coimbra) **pour les étudiants qui y sont inscrits et qui introduisent une DEMANDE DE BOURSE auprès de ces dernières** (se reporter à la rubrique *Contacts auprès des universités membres*). Compte-tenu de la notification tardive de l'octroi des bourses (décembre en général), **il est demandé à tout candidat à une bourse, de remplir et de déposer en parallèle une FICHE DE CANDIDATURE au Collège** (à télécharger sur le site internet du Collège).

*L'admissibilité au DESUP d'un candidat par le Collège est indépendante de celle de l'attribution d'une bourse par son université d'origine. En aucun cas une déclaration d'admission par le Collège ne pourra être utilisée par un candidat pour peser sur la décision d'attribution d'une bourse par son université. En revanche, les boursiers sélectionnés par les universités membres sont automatiquement admis par le Collège pour suivre le DESUP.*

#### PROCÉDURE D'ADMISSION

1. Télécharger sur le site web du Collège la **fiche de candidature** et la remplir. Une fois complétée, l'enregistrer sur votre ordinateur (renommer le fichier en y ajoutant votre nom). La retourner par email au Collège ([chee-desup@wanadoo.fr](mailto:chee-desup@wanadoo.fr)) une fois complétée (à ce stade inutile d'y apposer votre signature).
2. Confirmer votre demande, **par courrier postal**, en envoyant au Collège :
  - ✓ L'original de votre **fiche de candidature remplie et signée** (que vous aurez préalablement envoyée par email),
  - ✓ les **photocopies certifiées conformes** :
    - de votre **diplôme de baccalauréat** ou équivalent,
    - de vos **diplômes universitaires**,
    - de vos **relevés de notes pour chaque année universitaire**.
  - ✓ les photocopies de **vos diplômes ou attestations en langue française** pour les étudiants internationaux (si vous en avez),
  - ✓ 2 photocopies de votre **carte d'identité ou passeport**,
  - ✓ **4 photos d'identité originales** (avec votre nom et prénom inscrits au dos de chaque photo),
  - ✓ un **CV** en français,
  - ✓ une **lettre de motivation** en français.

L'ensemble de ces pièces doit être adressé à l'adresse suivante :  
**Collège des hautes études européennes Miguel Servet**  
96 Bd Raspail  
75006 PARIS, France

**UNE FOIS ADMIS**, le Collège vous délivre :

- ⇒ *une lettre notifiant votre admission*,
- ⇒ *une attestation de pré-inscription au DESUP*, en vue de la recherche de votre logement à Paris, indispensable si vous optez pour loger dans une résidence universitaire ou un foyer,
- ⇒ *un certificat<sup>1</sup> justifiant* votre présence en France pendant l'année universitaire 2013-2014, si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, en vue de l'obtention, auprès de la Sécurité Sociale de votre pays, de la **carte européenne d'assurance maladie –CEAM–**, condition requise par l'université Paris 1 pour pouvoir procéder à votre inscription et pour ne pas avoir à souscrire en supplément la sécurité sociale étudiante française.

ATTENTION : Cette carte (CEAM) devra vous couvrir pendant TOUTE la durée de votre séjour en France et être valable **jusqu'au 30 septembre 2014**.

Dès l'obtention de cette **carte européenne d'assurance maladie**, vous devrez en envoyer copie par email au Collège pour compléter votre dossier d'inscription ainsi qu'une **attestation de responsabilité civile**. Nous vous invitons au préalable à bien vérifier que, dans les deux cas, la date de fin de validité n'est pas antérieure au 30/09/2014 (pour plus amples informations, se reporter au paragraphe « **Informations pratiques et documents complémentaires à fournir pour votre inscription à Paris 1** »).

## • Droits d'inscription, frais de scolarité et règlement

**Montant des droits d'inscription pour le DESUP 2014 :**

- **Régime général : 5 550 €**
- **4 850 €** pour les étudiants **venant d'institutions membres du Collège** (cas des étudiants venant à travers l'université de Lisbonne) et pour tout étudiant ayant contracté un prêt bancaire pour suivre cette formation (justificatif à fournir).

Pour que votre admission puisse être validée, vous devrez verser au Collège **un acompte de 650 Euros** sur les droits de scolarité. Le solde devra être réglé au Collège avant le **29 novembre 2013** (sauf cas particuliers de certains boursiers ou de paiements échelonnés à concerter avec le Collège).

Le montant des droits comprend :

- les frais d'ouverture de dossier,
- les droits d'inscription à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (qui incluent la délivrance du diplôme de cette université en cas de réussite de l'étudiant),
- les droits d'inscription à l'université Complutense de Madrid pour les titulaires d'une *licenciatura* espagnole,
- la participation aux enseignements du programme et aux examens,
- la fourniture des dossiers photocopiés et autres supports de cours,
- l'accès aux bibliothèques de Sciences Po et Paris 1.

Il ne comprend pas :

- les frais afférents à la délivrance du *Diploma* de l'Université Complutense de Madrid, qui sont à régler auprès de cette dernière, après connaissance des résultats finaux, par tout candidat titulaire d'une *licenciatura* espagnole ayant subi avec succès les épreuves du DESUP et désirant se voir décerner le titre de cette université,
- les coûts correspondant à l'obtention du *Diploma* de l'université Complutense de Madrid, pour les étudiants non espagnols intéressés (sous certaines conditions).
- La cotisation obligatoire à la Sécurité Sociale des Etudiants pour tout étudiant de moins de 28 ans quand il est :
  - ressortissant de l'UE mais ne dispose pas de la carte européenne d'assurance maladie ;

---

<sup>1</sup> Ne s'applique pas aux étudiants français qui devront souscrire la Sécurité sociale étudiante sauf cas particuliers.

- non ressortissant de l'UE,
- Français (sauf s'il est déjà inscrit dans une autre université française pour la même année universitaire ou autres cas particuliers).

Montant de la sécurité sociale pour l'année 2013/2014 : 211 Euros.

### ● Modalités de paiement

Les droits d'inscription et frais de scolarité sont à acquitter soit par virement/SWIFT, soit par chèque.

- (1) **par SWIFT**, directement au compte du Collège des hautes études européennes "*Miguel Servet*", **nets de frais pour le bénéficiaire** (c'est à dire tous frais bancaires à votre charge)

<p><b>Domiciliation</b> : SOCIETE GENERALE – Code Banque 30003  <b>N° compte</b> : 00037264013 (Clé RIB 91)  <b>IBAN*</b> : FR76 30003 03080 00037264013 91  <b>BIC*</b> : SOGEFRPP</p>
---

\* *L'utilisation des codes IBAN et BIC est obligatoire et permettra de réduire vos frais bancaires*

Afin d'éviter toute erreur, il est nécessaire de faire préciser par la banque, sur l'ordre de transfert, *vosre 1<sup>er</sup> nom de famille* et le motif du versement (**DESUP**).

- (2) **par CHEQUE** depuis la France, libellé à l'ordre du *Collège des hautes études européennes*.

### Pénalités en cas d'annulation du candidat retenu :

- En cas d'annulation du candidat **avant** le début de la formation, le Collège se réserve le droit de retenir le montant de l'acompte versé par l'étudiant, soit 650 Euros.
- En cas d'annulation du candidat ou interruption des études **après** le début de la formation, le Collège se réserve le droit de retenir le montant total des droits d'inscription.

Toute annulation devra nous être communiquée par écrit.

### ● Inscription(s) auprès des universités délivrant le diplôme

Le Collège se charge de procéder **directement** à votre inscription régulière auprès de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (et de l'université Complutense de Madrid pour tous les étudiants titulaires d'une *licenciatura* espagnole ainsi que, sous certaines conditions, pour ceux souhaitant s'inscrire au *Diploma* de l'UCM). Votre carte d'étudiant(e) de Paris 1 Panthéon-Sorbonne 2013-2014 vous sera donc remise par le Collège au début des enseignements du DESUP. **Les étudiants séjournant à Paris qui souhaiteraient recevoir leur carte d'étudiant(e) dès la rentrée universitaire d'Octobre 2013 (donc avant le début des enseignements du DESUP) devront avoir acquitté la totalité de leurs droits d'inscription.**

### DATE-LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AUPRES DU COLLEGE :

1<sup>er</sup> décembre 2013

Des candidatures peuvent être encore envoyées après cette date, les inscriptions restant ouvertes en fonction des places disponibles. Néanmoins les dossiers de candidatures doivent être déposés et complétés le plus tôt possible.

**Des délais particuliers peuvent être accordés aux candidats boursiers venant à travers les universités membres du Collège (dont l'université de Lisbonne – se renseigner auprès du Collège).**

## CONTACTS :

### ESPAGNE

**Sra. D<sup>a</sup> Maria José BAROJA**

Programas internacionales - **Universidad Complutense de Madrid**

Donoso Cortés 63 - 1<sup>o</sup>, 28015 Madrid

Tel : + 34 91 394 6476 - Fax : 91 394 64 33 – Portable : + 34 609 018 533

e-mail : [mjbaroja@rect.ucm.es](mailto:mjbaroja@rect.ucm.es)

Des bourses externes peuvent être accordées par (liste non exhaustive) : Caja Madrid, Caja de España, La Caixa, La Caixa de Galicia, Programme FUTURO, Fundación Ramón Areces, Fundación Rafael del Pino, MAEC/AECID, Patronat Catalunya Món, Becas Talentia de la Junta de Andalucía, Consejerías de Educación des régions, Mutua Madrileña, autres compagnies d'assurance, etc ... Il vous appartient de vous occuper de ces démarches. Si nécessaire, le Collège pourra vous fournir une attestation de pré-inscription. Le site Universia ([www.universia.es](http://www.universia.es)) répertorie aussi certaines bourses. Les dossiers doivent être déposés généralement entre janvier et mai de l'année précédente.

### ITALIE

Pour les étudiants de l'université de Bologne, toute demande de bourse peut être adressée pour ce DESUP auprès du Rectorat de cette université. Ces bourses sont strictement réservées aux étudiants de l'université de Bologne.

**Prof. Dr<sup>a</sup> Lucia Serena ROSSI**

Centro Interdipartimentale Ricerche  
sul Diritto Europeo

**Università degli Studi di Bologna**

Via Zamboni, 27-29

40126 Bologna

e-mail : [lsrossi@cirdce.unibo.it](mailto:lsrossi@cirdce.unibo.it)

**Prof. Dr<sup>a</sup> Giuliana LASCHI**

Cattedra Jean Monnet ad personam  
Università degli studi di Bologna, sede

di Forlì - Facoltà di Scienze Politiche

Via G. della Torre 1 - 47100 FORLÌ

Tél : 0543 374 105 - Fax : 0543 374 808

e-mail : [giuliana.laschi@unibo.it](mailto:giuliana.laschi@unibo.it)

### PORTUGAL

Pour les étudiants portugais, une demande de bourse peut être déposée pour ce DESUP auprès du Rectorat de l'Universidade de Lisboa. Pour plus amples informations, s'adresser à l'Instituto Europeu.

**Mme Natalia LEITE**

Instituto Europeu

Faculdade de Direito de Lisboa

**Universidade de Lisboa**

Alameda da Universidade

1649 -014 Lisboa

Tel : +351 21 793 32 50 - Fax : 21 794 25 92

email : [institutoeuropeu@fd.ul.pt](mailto:institutoeuropeu@fd.ul.pt)

**M. Luis Lameiro Santos**

Directeur

Departamento de Estratégia e Relações Externas

**Universidade de Lisboa**

Alameda da Universidade

1649-004 Lisboa

Tél : +351 210 170 110

email : [luislameiro@reitoria.ul.pt](mailto:luislameiro@reitoria.ul.pt)

### GÉNÉRAL :

**Collège des hautes études européennes Miguel Servet**

96 Boulevard Raspail – 3<sup>e</sup> étage, 75006 PARIS, France

Tél : +33 (0)1 47 07 73 06

email : [chee-desup@wanadoo.fr](mailto:chee-desup@wanadoo.fr)

internet : [www.chee-mservet.fr](http://www.chee-mservet.fr)

Si vous désirez nous rencontrer, merci de concerter au préalable un rendez-vous.

## 4. Informations pratiques et documents complémentaires à fournir pour votre inscription auprès de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

---

- **Logement :**

Il est recommandé aux étudiants **de rechercher le plus tôt possible** leur logement à Paris en raison des difficultés en la matière. A cet effet, ils peuvent se reporter à **la liste de résidences ou de foyers à Paris** acceptant des étudiants pour des séjours ne durant pas toute l'année universitaire que le Collège leur fournit. Si nécessaire, le Collège peut les assister dans leurs démarches.

Tout étudiant inscrit au DESUP peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une **allocation logement** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F). Cette allocation (environ 90 €/mois, le 1<sup>er</sup> mois étant toujours exclus) est versée directement sur le compte bancaire ouvert par l'étudiant à son arrivée en France . En général elle n'est perçue que 2 ou 3 mois après le dépôt du dossier mais avec effet rétroactif. Le Collège communiquera à l'étudiant les renseignements nécessaires à la constitution de son dossier **lors de la réunion d'information qui se tient à Paris le 1er jour du DESUP**. A cet effet, il vous faudra **demander** dans votre pays d'origine, **avant votre départ, un extrait d'acte de naissance<sup>1</sup> authentifié avec filiation**, ce document étant requis par la CAF.

*Attention : la CAF a modifié la possibilité de versement d'un rappel d'aide au logement de 3 mois. Pour ne pas perdre le bénéfice de plusieurs mensualités, l'allocataire doit donc effectuer sa demande dès son entrée dans le logement.*

Il est conseillé aux étudiants de prévoir leur arrivée à Paris quelques jours au moins avant le début des cours afin d'accomplir au préalable les démarches relatives à leur installation (ouverture d'un compte bancaire etc.).

Vous trouverez des informations utiles et complémentaires sur le logement sur le site internet : **[www.etudiantdeparis.fr](http://www.etudiantdeparis.fr)**

---

<sup>1</sup> ne s'applique pas aux étudiants de nationalité française

- **Documents complémentaires nécessaires pour votre inscription auprès de l'université Paris 1 dès notification de votre admission au DESUP**

**(1) Sécurité sociale/ Carte européenne d'assurance maladie :**

Tout étudiant de moins de 28 ans, ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne<sup>2</sup>, doit faire une demande de carte européenne d'assurance maladie –CEAM– dans son pays d'origine. Pour pouvoir formaliser votre inscription auprès de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il est impératif qu'elle vous couvre **jusqu'au 30 septembre 2014** et attirons votre attention sur le fait que si la date d'expiration de votre CEAM est antérieure au 30 septembre 2014, il vous faudra souscrire obligatoirement la sécurité sociale étudiante française et acquitter un coût supplémentaire (211 Euros en 2013-2014).

Pour que l'étudiant puisse solliciter cette CEAM dans son pays d'origine, le secrétariat du Collège adresse à tout candidat admis un certificat d'inscription pour l'année universitaire 2013-2014.

**Comment procéder à votre demande de carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ? (uniquement si vous avez moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2013) :**

- Dès notification de votre admission, **se présenter aux services de la sécurité sociale dans votre pays d'origine.** (**Attention** : pour certains pays comme l'Espagne, la validité étant habituellement de 1 an, inutile de la demander avant le 1<sup>er</sup> octobre car elle ne vous couvrira pas jusqu'à la fin de la période exigée, soit jusqu'au 30/09/2014),
- **vous munir du certificat d'inscription** pour l'année universitaire 2013-2014 que le Collège délivre à l'étudiant dès son admission,
- **bien préciser que la date de validité devant figurer sur la CEAM qui va vous être délivrée doit aller obligatoirement jusqu'au 30 septembre 2014** -faute de quoi ce document sera rejeté par l'université Paris 1-. **Si l'on vous délivre une carte expirant avant cette date en vous disant qu'il vous suffira de la renouveler à la date d'expiration, précisez bien à l'employé qu'elle ne sera pas acceptée par l'université Paris 1 et qu'elle ne permettra pas votre inscription.**

**Que devez-vous faire lorsque votre CEAM vous a été délivrée ?**

- Vérifier que la période de validité est bien correcte et vous couvre jusqu'au 30/09/2014,
- La scanner et en adresser copie par courrier électronique au secrétariat du Collège **dès réception** : E-mail : [chee-desup@wanadoo.fr](mailto:chee-desup@wanadoo.fr) (ou en envoyer 2 photocopies par courrier postal),
- Apporter l'original avec vous lors de votre venue en France en janvier.

**Attention :**

Les assurances privées ne sont pas valables pour l'inscription à l'université Paris 1.

---

<sup>2</sup> ne s'applique pas aux étudiants de nationalité française

### Cas Particuliers :

#### 1. Vous ne pouvez pas obtenir de Carte européenne d'assurance maladie

soit parce que vous relevez d'un régime particulier de Sécurité Sociale dans votre pays d'origine soit parce que vous venez d'un pays non membre de l'Union européenne :

Dans ce cas, vous devrez **obligatoirement** souscrire la sécurité sociale étudiante française. En avertir le Collège dès que possible. Celui-ci se chargera directement des démarches nécessaires auprès de l'université Paris 1 mais vous devrez en acquitter le coût supplémentaire (211€ en 2013/2014) auprès de notre Secrétariat dès notification de votre admission en même temps que votre premier versement de 650 €.

#### 2. Vous avez plus de 28 ans :

Vous n'avez plus besoin de CEAM pour votre inscription universitaire. Nous vous conseillons cependant de vous en procurer une auprès de la sécurité sociale de votre pays de façon à être couvert pendant votre séjour en France. Si vous ne pouvez pas l'obtenir, nous vous recommandons de souscrire une assurance médicale privée pour la durée de votre séjour en France car après 28 ans, il n'est plus possible d'avoir accès à la sécurité sociale étudiante française .

*Attention : si vous avez eu/allez avoir 28 ans en 2013, cette règle s'applique uniquement si votre date d'anniversaire est **antérieure** au 1<sup>er</sup> octobre.*

#### 3. Vous travaillez en France et bénéficiez déjà de la Sécurité Sociale :

Si pendant l'année universitaire 2013-2014 vous exercez un **travail rémunéré en France** vous serez exonéré, sous certaines conditions, du paiement de la sécurité sociale étudiante française et de la présentation de la CEAM. Pour cela il vous faudra **produire impérativement les documents suivants** :

- a) copie de vos 3 dernières fiches de paie,
- b) copie de votre contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) mais dans ce dernier cas vous devrez pouvoir justifier de 120 h de travail par trimestre. Le contrat devra couvrir l'année universitaire c'est à dire être valable jusqu'au 30 septembre 2014.
- c) attestation d'inscription à la sécurité sociale délivrée par le centre d'assurance maladie auquel vous êtes rattaché en France.

#### **(2) Attestation d'assurance de responsabilité civile**

Une fois admis par le Collège, le candidat devra compléter son dossier d'inscription avec une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de la formation. Ce document est impérativement exigé depuis la rentrée 2012 par l'université Paris 1.

Cette attestation doit être rédigée en français et **faire état explicitement** des éléments suivants :

- mentionner les nom et prénom de l'étudiant,
- préciser qu'il s'agit d'une responsabilité civile,
- mentionner qu'elle est valable dans l'enseignement supérieur,
- sa validité doit couvrir l'année universitaire 2013/2014 (et donc aller jusqu'au 30/09/2014).

Le plus simple est de souscrire cette assurance en ligne auprès d'un organisme français. **Elle peut être souscrite dès le mois de juillet 2013** pour l'année universitaire 2013-2014.

A titre indicatif vous pouvez vous adresser aux assurances étudiantes (SMEREP ou LMDE) ou toute autre compagnie d'assurance en France qui proposerait ce service.

**SMEREP** (Société Mutualiste des Etudiants de la Région Parisienne)

- Demander le pack SMEREP qui inclut automatiquement la responsabilité civile (RC),
- L'assurance peut être souscrite dès le mois de juin/juillet 2013. La souscription peut se faire en ligne : <http://www.smerep.fr/offres-smerep/pack-smerep>  
Tél information : +33 (0) 1 56 54 36 34
- Coût indicatif : 27 € en 2012/2013
- Une fois l'assurance contractée, demander une **attestation** soit par téléphone soit via leur site internet (il suffit de cliquer sur « Nous contacter » puis « pour nous écrire »).

**LMDE** : Informations : <http://www.lmde.com/index.php?id=1512>

- demander le pack ADE -Assurance de l'étudiant (qui inclut la RC),
- la souscription peut se faire :
  - soit sur place en France auprès d'une agence LMDE
  - soit par courrier postal, bulletin à télécharger en ligne ,  
<http://www.lmde.com> >Services et avantages>assurances étudiantes>Assurance de l'étudiant>Téléchargez le bulletin d'adhésion
- Accueil téléphonique depuis la France : 0969 369 601
- Coût : 16 € en 2013-2014
- Mode de paiement :
  - soit en joignant un chèque émis depuis la France
  - soit préciser un n° de CB international sur le bulletin.
- Si vous n'êtes pas encore à Paris : le bulletin et le paiement de la cotisation pourront soit être déposés dans une agence LMDE à Paris, soit être envoyés par courrier postal à l'adresse suivante:  
LMDE - Prestations et correspondances  
TSA 91972  
91097 Evry Cedex – France
- L'attestation vous sera :
  - soit remise en agence,
  - soit envoyée par courrier postal à votre adresse en France (pas d'envoi international). Si vous n'avez pas encore d'adresse à Paris, vous pouvez demander à ce que l'attestation soit envoyée directement au Collège. Vous devrez pour cela préciser l'adresse du Collège sur le bulletin d'adhésion dans la partie « coordonnées » :  
c/o Collège des hautes études européennes  
96 bd Raspail  
75006 Paris

Dès notification de votre admission, nous vous conseillons fortement de réserver votre hébergement compte tenu de la demande importante qui existe sur Paris.

*Note : les tarifs ci-dessous correspondent à 2012-2013 et sont donnés à titre indicatif (ils sont généralement revus en septembre). Veuillez ne pas nécessairement tenir compte de la limite d'âge, certains foyers pouvant faire des exceptions pour des séjours inférieurs à 6 mois. De même, si le foyer est complet, vous pouvez demander à être placé(e) sur liste d'attente en attendant qu'une place se libère. N'hésitez pas à envoyer votre demande dans plusieurs résidences et à les relancer régulièrement.*

- 1 - FOYERS PRIVÉS
- 2 - RÉSIDENCES situées à la Cité Internationale Universitaire de Paris
- 3 - ORGANISMES PRIVÉS
- 4- HEBERGEMENT EN FAMILLE

### 1 – FOYERS PRIVÉS

- 1 - **FOYER L'OASIS** (filles seulement jusqu'à 25 ans) **89 places**  
**Contact :** Mlle REUSE (Directrice)  
91, rue de Sèvres - 75006 Paris - Tel. 01 53 63 11 20  
email : oasis.babylone@gmail.com  
Métro : Duroc/Vaneau/ Sèvres Babylone
- ◇ 530 € par mois/chambre simple  
+ 1 mois de loyer de dépôt de garantie  
+ 200 € de frais d'inscription
- Inclus :** - Toilettes et douches communes  
- Accès à la cuisine (repas non-compris), salle à manger, salon avec TV, accès internet gratuit dans toutes les chambres, salle d'études, laverie  
- Foyer ouvert 24h/24
- 2 - **MAISON DE LA PROVIDENCE** (filles seulement) **60 places**  
**Contact :** Sœur Clément Marie  
13 rue du Regard - Paris 75006 - Tel. 01 45 49 87 00 - Fax. 01 45 44 22 46  
email : providence83@wanadoo.fr  
Métro : Saint Placide/Rennes/Sèvres Babylone
- ◇ 600 € par mois/studette  
◇ 400 € par mois/chambre double par personne  
+ 1 mois de loyer pour le dépôt de garantie  
+ 100 € de frais d'inscription  
+ Eau et électricité : 25€ en studette/15€ en chambre double
- Inclus :** - Chambre avec lavabo, toilettes, douche individuelle et kitchenette

- 3 - FOYER "LA MAISON" (filles seulement et jusqu'à 22 ans) 146 places**  
**Contact :** Soeur Simonart (directrice)  
 36 rue du Montparnasse - 75006 Paris - Tel. 01 53 63 85 15  
 email : foyerlamaison@foyerlamaison.asso.fr - www. foyerlamaison.asso.fr  
 Métro : Montparnasse-Bienvenue/Notre Dame des Champs/Edgar Quinet
- ◇ 823€ à 870 € par mois/chambre simple (toilettes et douches communes)  
 ◇ 1 000 € par mois/chambre simple (avec douche et toilettes privées)  
 ◇ 740 € par mois/chambre double (avec douche privée et toilettes communes)  
 + 534 € de dépôt de garantie  
 + 50 € de frais d'inscription + 8 € de cotisation
- Inclus :**
- Pension complète obligatoire
  - Lavabo dans toutes les chambres
  - Connection Internet en WIFI ADSL incluse dans le forfait mensuel
- 4 - FOYERS U.C.J.F. (jusqu'à 25 ans, garçons et filles)**  
 2 adresses :
- ✓ 22, rue de Naples - 75008 Paris - Tel. 01 53 04 37 47 120 places  
 email : naples@ucjf.net - www.ucjf.net  
 Métro : Villiers/Europe/Saint Lazare
- ◇ 430/520 € par mois/chambre simple selon la taille de la chambre  
 ◇ 430/480 € par mois/chambre double selon la taille de la chambre  
 ◇ 400 € par mois/chambre triple  
 + 1 mois de loyer de dépôt de garantie + 50 € de caution-clés + 7 € de cotisation annuelle  
 + 30 € de frais de dossier
- Inclus :**
- Lavabo privé
  - Toilettes, douche et cuisine communes
  - Cuisine équipée au sous-sol
- ✓ 168, rue Blomet - 75015 Paris - Tel. 01 53 68 78 30 90 places  
 email : ucjfvéder@hotmail.com - www.ucjf.net  
 Métro : Convention
- ◇ 550 € par mois/chambre simple  
 ◇ 450 € par mois/chambre double  
 + 1 mois de loyer de dépôt de garantie + 50 € de caution-clés + 7 € de cotisation annuelle  
 + 30 € de frais de dossier
- Inclus :**
- Lavabo privé
  - Toilettes, douche et cuisine communes
  - Cuisine équipée au sous-sol
- 5 - FOYER SAINTE-MARIE (filles seulement) 100 places**  
**Contact :** Sœur Isabelle (directrice)  
 89, rue N.D. des Champs - 75006 Paris - Tel. 01 46 33 69 51 - Fax : 01 46 33 31 25 –  
 email : foyer.ste.marie@free.fr - http://foyer.ste.marie.free.fr/  
 Métro : Notre-Dame des Champs ou Vavin ou Raspail
- ◇ 770 € par mois/chambre simple uniquement  
 + 150 € de frais d'inscription  
 + 10 €/mois pour Wi-Fi

- Inclus :**
- Demi-pension (petit déjeuner et repas du soir)
  - Téléphone privé (réception d'appels)
  - Lavabo
  - Toilettes, douches et cuisine (réfrigérateurs individuels, micro-ondes) communes à chaque étage
  - Buanderie (pour sécher et repasser le linge), laverie dans les environs
  - Salles communes (télévision, magnétoscope, étude, bibliothèque, cafétéria, table de ping-pong, vélos d'appartement et autres appareils de sport, 2 pianos ...), un jardin
  - Ménage effectué dans les chambres 1 fois/semaine

**Heures d'ouverture :** 7h-23h tous les jours (sauf le mercredi et le samedi jusqu'à minuit, le dimanche de 9h à 23h30)

**6 - FOYER LE DÔME (filles seulement et jusqu'à 21 ans) 50 places**

**Contact :** Mme SOMOANO (responsable des admissions)  
 4, rue Léopold Robert - 75014 Paris - Tel. 01 43 20 33 70 - Fax : 01 42 79 90 59 – email : foyerdome@wanadoo.fr - www.foyerdudome.com  
*Métro : Vavin/Raspail/Notre-Dame des Champs ou RER : Port-Royal, Denfert-Rochereau*

- ◇ 462 € par mois/ chambre simple
- ◇ 396 € par mois/ chambre double
- + 500 € de dépôt de garantie
- + 25 € de frais d'inscription

- Inclus :**
- Lavabo
  - Douches, toilettes et cuisine communes
  - Accès à internet (1 ordinateur, Wi-Fi y compris dans les chambres)

**7 - FOYER TOLBIAC (filles seulement de 18 à 25 ans) 292 places**

**Contact :** Mme Daniela DETHIER  
 234, rue de Tolbiac - 75013 Paris - Tel. 01 44 16 22 22 - Fax. 01 45 65 46 20  
 email : foyer.tolbiac@free.fr - Site Internet : www.foyer-tolbiac.com  
*Métro : Glacière*

- ◇ 411 € par mois/chambre simple
- ◇ 300 € par mois/chambre double
- + 1 mois de loyer de dépôt de garantie
- + 35 € de frais d'entrée pour les nouveaux résidents + 5 € de cotisation annuelle

- Inclus :**
- Douches, toilettes, cuisine et téléphone (réception d'appels) communs
  - Lavabo, bidet, mini-frigo dans les chambres
  - Laverie, 3 bornes internet gratuites, salle informatique (4 ordinateurs) avec Wi-Fi, Wi-Fi dans les chambres, salle avec piano.

**8 - FOYER D'ETUDIANTES ET DE JEUNES TRAVAILLEUSES /Association hispano-américaine San Fernando (filles seulement)**

121 ter boulevard Bineau- 92200 Neuilly sur Seine - Tel. 01 47 47 97 60  
 email : sanfernando-dr@orange.fr  
*Métro : Les Sablons ou Porte de Champerret*

- ◇ 900 € par mois/chambre simple
- ◇ 750 € par mois/chambre double
- + 1 mois de loyer de dépôt de garantie

- Inclus :**
- Douche, toilette et lavabo individuels
  - demi-pension (petit-déjeuner + dîner du lundi au vendredi)

**9 - CISP Maurice Ravel (mixte – court séjour)**

6, avenue Maurice Ravel - 75012 Paris - Tel. 01 44 75 60 00 – Fax. 01 43 44 45 30

Site internet : [www.cisp.fr](http://www.cisp.fr)

Métro : Porte de Vincennes

◇ 43 € par nuit pour une **chambre simple**

◇ 31,70 € par nuit/ personne pour une **chambre double**

**Inclus :** - Petit déjeuner (de 7h30 à 9h30)

- Toilettes et douches privées

**Heures d'ouverture :** de 6h30 à 1h30 tous les jours

**10 - FOYER FRANCO-LIBANAIS** (garçons seulement)

**60 places**

**Contact :** Mme Albani

15, rue d'Ulm - 75005 Paris - Tel. 01 43 29 47 60 - Fax. 01 43 25 70 88

[www.notredameduliban.org](http://www.notredameduliban.org)

Métro : Cardinal-Lemoine / RER Luxembourg

◇ 485 € par mois/ **chambre simple** (avec douche, cuisine et toilettes communes)

◇ 605 € par mois/ **chambre simple** (avec douches et toilettes privées)

+ 1 mois de loyer de dépôt de garantie

+ 40 € de frais d'inscription

◇ 645 € par mois pour une studette avec douche, toilettes, kitchenette et petit balcon privé

◇ 750 € par mois pour un studio indépendant (couple seulement) avec douche, toilettes, kitchenette et grand balcon privé

**Inclus :** - Salles communes (télévision, bibliothèque, proposition d'activités...)

- Ménage et changement de draps 1 fois/semaine

- Electricité, chauffage et internet

**11 - FOYER INTERNATIONAL DES ETUDIANTES** (filles de 18 à 25 ans seulement)

**Contact :** Mme Moulin

93, boulevard St Michel - 75005 Paris - Tel. 01 43 54 49 63- Fax. 01 43 54 23 45 – Email :

[infosweb@fie.fr](mailto:infosweb@fie.fr)

[www.fie.fr](http://www.fie.fr)

RER : Luxembourg

◇ 580 € par mois/ **chambre simple**

◇ 400 € par mois/ personne pour une **chambre à 2 lits**

+ 1 mois de loyer de dépôt de garantie

+ 40 € de frais d'inscription

**Inclus :** - Draps et couvertures

- Lavabo, réfrigérateur et téléphone pour recevoir appels dans chaque chambre

- Douches, WC et cuisine à l'étage

- Salles de télévision, laverie, bibliothèque, accès internet, terrasse

**12 - Autres adresses de foyers étudiants :**

[www.unme-asso.com](http://www.unme-asso.com) (Union nationale des maisons des étudiants)

## **2 - RÉSIDENCES**

### **situées à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP)**

**Contact :** Tel : 01 44 16 64 00 (administration centrale - service des admissions) / [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr)

**Localisation :** bd Jourdan, 75014 Paris - **RER :** Cité Universitaire

La Cité Internationale Universitaire a l'avantage d'être très bien communiquée par le RER et le métro avec le quartier latin et notamment avec les lieux des cours. Elle dispose également de restaurants universitaires.

La CIUP réunit une série de résidences dont certaines dépendent directement d'un pays. Pour l'Espagne, il s'agit du *Collège d'Espagne/Colegio de España* qui centralise les demandes des Espagnols et peut les rediriger, s'il ne dispose pas lui-même de places, sur une autre résidence à des tarifs parfois préférentiels. Il est donc conseillé aux étudiants espagnols de s'adresser d'abord au Collège d'Espagne et le plus tôt possible, les attributions se faisant début juillet et début septembre.

#### **1 - COLLÈGE D'ESPAGNE**

Cité Internationale Universitaire

7 E, Bd Jourdan - 75690 Paris cedex 14 - Tel. 01 40 78 32 00 - Fax. 01 45 80 39 58

E-mail : [colesp@colesp.org](mailto:colesp@colesp.org) ou site internet [www.colesp.net](http://www.colesp.net)

#### **Installations et services à votre disposition :**

- ◇ Bibliothèque
- ◇ Salon de résidents, salle de télévision, salle de conférences, salles de réunions
- ◇ Salle d'études
- ◇ Service de restauration
- ◇ Distributeur automatique de boissons, chaudes et froides
- ◇ Cabines téléphoniques à pièces et cartes de crédit
- ◇ Téléphone dans les chambres
- ◇ Service de photocopie
- ◇ Services de Minitel et de Téléfax
- ◇ Location de coffres-forts
- ◇ Machines à laver, sècheurs, fer à repasser
- ◇ Table de dessin
- ◇ Garage exclusivement réservé aux vélos
- ◇ Service d'affranchissement du courrier
- ◇ Salle d'Informatique (PC, Mac, internet) imprimante laser
- ◇ Service d'information sur Paris et Région Parisienne
- ◇ Presse espagnole, française, anglaise

Pendant l'année universitaire, le Collège d'Espagne organise un programme complet d'activités culturelles

**Conditions d'inscription et demande de réservation : consulter leur site [www.colesp.net](http://www.colesp.net)**

- 2 - Pour toutes les autres résidences (y compris celles d'Italie et la Résidence Gouveia pour le Portugal), les demandes se font à travers l'administration centrale de la CIUP. Vous devrez pour cela remplir un formulaire d'inscription sur [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr).**

### 3- ORGANISMES PRIVÉS

#### 1 - RÉSIDENCE RENÉ DUBOS

**Contact :** Mme Lemaire

10/12, rue Yitzhak Rabin - 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Tel : 01 42 11 20 00 – Fax. 01 42 11 21 21 - email : residence.dubos@agroparistech.fr ou marie-carmen.lemaire@agroparistech.fr

Site internet : <http://www.agroparistech.fr/-Residence-Rene-DUBOS-.html>

Il s'agit d'une résidence proposant des studios et appartements de 3 à 6 personnes à partager.

**Descriptif :**

- appartements de 3 à 6 chambres de 12 à 15 m<sup>2</sup> disposant chacune de sanitaires individuels (WC, douche et lavabo) avec une grande cuisine commune et équipée

- studios individuels de 18 à 21 m<sup>2</sup> tout équipé

Installations communes à la résidence :

- une salle commune avec jeux et TV

- une laverie avec sèche linge

**Tarif :**

◇ 500 €/mois toutes charges comprises pour une chambre en appartement

◇ 585 €/mois toutes charges comprises pour un studio

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer (restitué en fin de séjour)

+ 50 € de frais de dossier

Cette résidence est située à la limite de Paris (5 min à pied), métro : porte d'Italie (ligne 7, direction Mairie d'Ivry).

**(Très bien communiquée avec les lieux de cours du DESUP, cette résidence a logé beaucoup de nos étudiants des promotions antérieures qui s'en sont montrés très satisfaits).**

#### 2 - AL.J.T. (Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs, étudiants acceptés)

email : [pointinfo@aljt.asso.fr](mailto:pointinfo@aljt.asso.fr), site internet: [www.aljt.com](http://www.aljt.com)

Cette association propose des chambres meublées, studettes et des studios pour 2 personnes dans différentes résidences sur Paris (11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissement) et proche banlieue. Les résidences sont agréées et conventionnées APL (aide au logement) et offrent à leurs locataires un certain nombre de services (réception 24h/24, restauration, laverie ...). Age : 18 à 32 ans.

Retrouvez la liste des résidences et les tarifs sur le site internet : [www.aljt.com](http://www.aljt.com). Les demandes de réservation se font en ligne dans la rubrique : Demande de logement>Créer votre dossier.

**Tarifs** (avant déduction de l'APL), exemple de la résidence de Paris 14<sup>ème</sup> :

◇ 419 € ou 464€/mois pour une chambre

◇ 464 € ou 561€/ / mois pour une studette

◇ 661 € ou 675€/mois pour un studio

+ 30€ de frais de dossier

+ Dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer (restitué en fin de séjour)

**Inclus :** charges et accès aux services de la résidence

**Admissions :** faire votre demande au moins 2 mois à l'avance (foyer du 14<sup>ème</sup> très demandé...). Suite au dépôt de votre dossier, vous recevrez une réponse sous une semaine. **Si votre dossier est rejeté faute de place, vous pouvez déposer une nouvelle candidature.**

- 3 - **CL.J.T.** (Centre Logement Jeunes Travailleurs Etudiants Stagiaires, étudiants acceptés)  
Ces résidences proposent des chambres meublées, des studios individuels ou à partager, des appartements à partager. Age : 18 à 25 ans. Site internet : [www.cljt.com](http://www.cljt.com)

**Une fiche de candidature spécifique à chaque résidence est à télécharger sur le site internet puis à envoyer directement auprès des résidences qui vous intéressent.**

**Foyer Alfred Rosier**  
183 rue de Charonne  
75011 PARIS  
Tél : 01 43 71 94 08  
Fax : 01 43 71 05 76  
charonne@cljt.com

**Résidence La Vigie** (jeunes filles uniquement)  
7 rue Poullotier  
75004 PARIS  
Tél : 01.46.33.33.98  
Fax : 01.40.46.81.83  
foyers@lavigie.asso.fr

**Résidence Charonne**  
165 rue Charonne  
75011 PARIS  
Tél : 01 43 71 94 08  
Fax : 01 43 71 05 76  
charonne@cljt.com

**CLJT Les Amandiers**  
54-56, rue de Ménilmontant  
75020 PARIS  
Tél : 01.43.66.85.17  
Fax : 01.46.36.77.00  
amandiers@cljt.com

**Résidence Didot**  
41 rue Didot 75014 PARIS  
Tél : 01 45 43 21 56  
Fax : 01 45 43 44 07  
didot-administration@cljt.com

**CLJT Les Batignolles**  
20, rue Lécuse & 13, rue Biot  
75017 PARIS  
Tél : 01.42.94.09.06  
batignolles@cljt.com

**Résidence de la Pointe d'Ivry**  
30 rue Pointe d'Ivry  
75013 PARIS  
Tél : 01 45 83 64 85  
Fax : 01.45.83.64.85  
pointeivry@cljt.com

**CLJT Saint Lazare**  
59-61, rue Saint Lazare  
75009 PARIS  
Tél : 01.45.83.17.60  
Fax : 01.45.83.30.67  
stlazare@cljt.com

#### 4 - **INTER-LOGEMENT**

**Contact** : M. Francis LE BARS

109, rue de Vaugirard - 75006 PARIS - Tel : 01 45 66 66 88

Consulter les offres sur : [www.inter-logement.net](http://www.inter-logement.net) - Email : [contact@inter-logement.net](mailto:contact@inter-logement.net)

Cet organisme propose des logements meublés allant de la studette au 5 pièces moyennant des frais d'adhésion (25 €) et des frais d'agence (20 à 75% du 1er loyer mensuel selon la durée).

**Tarifs** :

◇ 450 à 600 €/mois pour une studette (10 à 16 m<sup>2</sup>)

◇ 600 à 1 000 €/mois pour un studio (18 à 35 m<sup>2</sup>)

◇ 1 000 à 1 500 €/mois pour un 2 pièces (35 à 60 m<sup>2</sup>)

**Inclus** : les charges, à l'exception de l'électricité, du gaz et du téléphone.

5 - **JOURNAUX SPÉCIALISÉS** (location d'appartements privés)

◇ *Le Particulier à Particulier* En vente tous les jeudis dans les kiosques. Site internet : [www.pap.fr](http://www.pap.fr)

◇ **FUSAC (France-USA Contacts)**

Gratuit. Diffusé dans + de 400 lieux publics fréquentés par la population anglophone à Paris (librairies bilingues, écoles, restaurants, bars et pubs..). Site internet: [www.fusac.fr](http://www.fusac.fr)

6 - **QUELQUES SITES INTERNET POUR VOUS AIDER DANS VOTRE RECHERCHE D'UN LOGEMENT**

- ◇ [www.estudines.com](http://www.estudines.com) ou [www.icafe-immobilier.com](http://www.icafe-immobilier.com) ou [www.lamy-residences.fr](http://www.lamy-residences.fr) (résidences étudiantes privées)
- ◇ [www.colocation.fr](http://www.colocation.fr) (partager un appartement avec d'autres étudiants)
- ◇ [www.apartager.com](http://www.apartager.com)
- ◇ [www.mapiaule.com](http://www.mapiaule.com)
- ◇ [www.explorimmo.com](http://www.explorimmo.com)
- ◇ [www.locat.fr](http://www.locat.fr)
- ◇ [www.logementsetudiants.com](http://www.logementsetudiants.com)
- ◇ [www.seloger.com](http://www.seloger.com)
- ◇ [www.tarif-etudiant.com](http://www.tarif-etudiant.com)
- ◇ [www.chambrealouer.com](http://www.chambrealouer.com) (chambre chez l'habitant, colocation, logement contre services)

Pour d'autres informations sur le logement : [www.etudiantdeparis.fr](http://www.etudiantdeparis.fr)

7 - **Le Club étudiant O.S.E.**

11, rue Serpente, 75006 Paris

Tél. 01 55 42 80 80 Métro : Saint-Michel - [www.leclubetudiant.com](http://www.leclubetudiant.com)

Cette association propose moyennant une cotisation annuelle de 75€ des offres de logement de particuliers et en résidence et également des petits jobs pour étudiants.

## 4- HEBERGEMENT EN FAMILLE

### **ATOME**

6, passage des Arts - 75014 Paris - Tel : 01 40 46 07 46 - Fax : 01 40 46 09 19  
email : [contact@atomeparis.com](mailto:contact@atomeparis.com) - [www.atomeparis.com](http://www.atomeparis.com)

Agence de mise en contact avec des familles d'accueil à Paris.

◇ A régler à Atome : **430 €** (frais de dossier pour un séjour de 3 à 6 mois)

Tarifs :

Formule B&B (chambre + petit-déjeuner) : **23 €/jour**

Formule demi-pension : **35 € /jour** (1 050€/ mois)

oOo

**Il est rappelé que les démarches en vue de la recherche d'un logement sont à la charge de l'étudiant.**